L'écho Saint-Romain

Bulletin municipal n°27
Juillet 2021

Sommaire

Dites-nous *p. 3*

Compte-rendu des Conseils municipaux *p. 4 à 14*

Zoom sur les Travaux *p. 15*

Etat-civil *p. 16*

Le Dossier *p. 17*

Les manifestations du semestre écoulé *p. 18 à 19*

La Communauté de Communes *p. 20*

Infos diverses *p. 21 à 24*

L'Occitan *p. 25*

En bref *p. 26*

La Pensée du jour

Si tu as de nombreuses richesses, donne de ton bien,
Si tu possèdes peu, donne de ton cœur.

PROVERBE BERBERE

le mot de la communication

Nous avons passé une longue période de confinement, l'été est là, nous allons pouvoir reprendre une vie « normale » comme on l'aime. Ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi !

Nous espérons que nos commerces vont pouvoir fonctionner sans revenir à un envahissement comme l'été dernier.

BONNES VACANCES !!!

Editeur : *Ville de Saint Rome de Tarn*

Réalisation : *F. Mancino - A. Ladame*
J. Arlès - F. Jeanjean - M. Veyrac

Photos : *F. Mancino - Midi Libre*
Le Progrès

Mise en page : *Mary Veyrac*

Impression : *Imprimerie Nouvelle de Saint-Affrique*

Réalisé avec le logiciel : *Publisher*

Dites-nous Mr le Maire...

Merci....

Au moment de mettre sous presse ce bulletin municipal du mois de juillet, les conditions sanitaires de ces derniers jours s'améliorant, je profite de l'occasion pour adresser à tous, mes très sincères remerciements.

Remerciements à tout le personnel communal et intercommunal qui malgré les conditions parfois compliquées a toujours répondu présent. De l'accueil à la mairie en passant par l'urbanisme, la comptabilité, le secrétariat et toutes les tâches courantes pour le personnel administratif à l'entretien et au nettoyage du village sans oublier toutes les prestations aussi diverses que variées pour les services techniques.

Remerciements à toute l'équipe d'enseignants et du personnel de l'école pour avoir assuré leur travail malgré les notes de service revues et corrigés quasiment au jour le jour.

Remerciements à toute la population pour avoir dans de nombreux cas fait preuve de cette solidarité qui, à chaque fois, fait chaud au cœur.

Remerciements à l'ensemble des commerçants, artisans mais aussi tous les ambulants pour avoir continué, malgré des normes sanitaires imposées, à assurer à la population leurs services au mieux.

Remerciements à l'ensemble des professionnels de santé, qu'ils soient libéraux, ou bien rattachés à un établissement pour leur travail, les pompiers volontaires pour leur dévouement et leur présence si réconfortante.

Remerciements bien sûr à l'ensemble de mes collègues élus qui, au quotidien, ont largement rempli leur contrat pour lequel vous leur avez accordé votre confiance.

Enfin, remerciements aux membres de l'ensemble des associations saint romaines pour avoir accepté de répondre à l'appel de la municipalité pour établir un calendrier des festivités pour la saison qui débute et qu'ainsi St Rome puisse retrouver l'activité estivale qui fait l'attractivité du village.

Tout en espérant que les conditions sanitaires continuent à s'améliorer, je suis sûr qu'avec l'esprit que les uns et les autres ont affiché ces jours derniers, les semaines et mois passés démontrent une fois encore qu'il fait toujours bon vivre à St Rome.

Bonnes vacances à tous !!!

Comptes rendus des Conseils Municipaux

COMPTE RENDU CONSEIL DU 09 FEVRIER

1 – Travaux

- Anne Laure REMY Gérante de l'Auberge de St Rome demande l'agrandissement de la terrasse suite aux éventuelles dispositions à mettre en place lors de la réouverture (distanciation).

Le conseil ne voit pas d'objection, Monsieur Didier FRAYSSE rappelle qu'il faudra laisser le passage autour de la statue de Monseigneur Affre.

ENEDIS : le raccordement de la maison de Sylvie BERTRAND sera effectué dans les prochains jours et de ce fait, le trottoir pourra être repris par l'entreprise de gros œuvre.

Suite au dépôt de permis de M. DELEUZE (St Amans) et des risques encourus par les grues ; il est nécessaire de déplacer les supports pour éviter tout accident ;

L'enfouissement des lignes moyennes tensions feront l'objet d'une convention avec les propriétaires concernés ;

Pour le rétrécissement de l'avenue du Pont du Tarn, il est convenu de laisser les plots provisoires au moins une saison pour s'assurer qu'il n'y ai pas de soucis de circulation.

L'aire de camping-cars et l'aire de loisirs : Le maître d'œuvre Monsieur GARDERE a proposé un projet qui doit être revu par les élus.

PLUI : l'enquête est terminée. Les commissaires rédigent leur rapport avant de rendre leurs conclusions.

Salle des fêtes : les travaux seront bientôt achevés, il reste le bar à poser et quelques finitions à reprendre.

Le panneau lumineux d'information : nous sommes en attente de devis supplémentaire, une collaboration avec la communauté des communes doit pouvoir se mettre en place ;

Parcelle Capelle : le sapin a été abattu, le mur est reconstruit ; l'aménagement du terrain et la mise en place d'un banc sont à l'étude.

2 – Salle des Fêtes : règlement et tarifs

Monsieur Alain LADAME expose au Conseil que suite au nouvel aménagement de la salle des fêtes, il convient de revoir les nouvelles modalités et conditions d'utilisation de la salle des fêtes.

Il propose les tarifs et conditions suivantes :

*La salle des fêtes pourra faire l'objet d'une location à la journée aux tarifs suivants :

Assujetti TH :

*Location GRANDE et PETITE salle 80 €
*Location GRANDE salle 60 €

*Location PETITE salle 40 €

*Location CUISINE 80 €

*Location ENSEMBLE salles + cuisine 150 €

*Location ENSEMBLE week-end 250 €

*Location ENSEMBLE week-end à titre commercial ou professionnel 500 €

*Mise à disposition chauffage du 01/11 au 31/03 40€/jour

*Et aux conditions suivantes :

-Toutefois seront exonérés du paiement de la location de la (des) salle(s) uniquement les Associations dont le siège social est sur la commune de Saint Rome de Tarn.

-Une demande de réservation devra être déposée au préalable accompagnée d'un chèque d'un montant de 25 % de la location, montant non remboursable en cas de désistement (sauf impératif exceptionnel).

-L'utilisation de la salle fera l'objet d'un contrat de location établi en deux exemplaires. Le demandeur devra fournir également une attestation responsabilité civile et un justificatif Taxe d'Habitation ou autre justificatif de domicile.

-Le demandeur devra se conformer au règlement intérieur de la Salle des Fêtes.

-Un rendez-vous sera pris avec la mairie pour l'état des lieux entrant et sortant.

-Lors de la remise des clés, le demandeur devra fournir le chèque du montant restant dû et un chèque de caution de 500 €.

-Le chèque de caution sera demandé pour toute location (même en cas de gratuité).

3 – NOUVEAUX TARIFS LOCATION DE MATERIEL

Suite au nouvel aménagement de la salle des fêtes, Monsieur Alain LADAME propose de revoir les tarifs de location du matériel :

-Location des Tables Plateaux / Tréteaux :

*Associations : Gratuit

*Habitants de la Commune :Gratuit

*Habitants extérieur de la Commune 1.00 € / table

-Location des Tables à Piétement Tubulaire :

*Associations : Gratuit

*Habitants de la Commune 1.50 € / table

*Habitants extérieur de la Commune non loué

-Location des Grandes Tables :

*Associations Gratuit

*Habitants de la Commune 3.00 € / table

*Habitants extérieur de la Commune non loué

-Location des Chaises :

*Associations : Gratuit

*Habitants de la Commune : Gratuit

*Habitants extérieur de la Commune :1.00 € / chaise

-Location de Barrières :

*Associations : Gratuit

*Habitants de la Commune Gratuit

*Habitants extérieur de la Commune 2 € la barrière/jour

Il précise que le matériel restera sur le territoire de la Commune et que pour toute location il sera demandé un chèque de caution de 100 € (même en cas de gratuité). Toutefois, le matériel pourra sortir du territoire et sera mis à disposition gratuitement uniquement pour les Collectivités (Mairies, Communautés de Communes...).

4 – Délibérations école : résultat de l'appel d'offres et nouveau plan de financement

Programme : Réaménagement de l'école communale - Mise en conformité d'accessibilité et de sécurité.

Résultats de l'appel d'offres : validation des entreprises

Le projet comporte 9 lots :

1. Démolition gros œuvre : Entreprise LETELLIER Julien pour un montant de 36 245.74€ H.T

2. Menuiseries extérieures : Ste Angles Millau pour un montant de 13 404,40€ H.T

3. Métallerie : Ste Angles Millau pour un montant de 32 289€ H.T + thermo laquage 11 665.28€ H.T

4. Ste CAUMES et fils pour un montant de 19 473.99€ H.T

5. Menuiseries intérieures : entreprise Février de Nant pour un montant de 10 434€ H.T

6. Peintures : Société Philippe ARLES de Millau pour un montant de 20 300.15€ H.T avec une remise de 450€

7. Electricité : Guilhem CAUMES pour un montant de 22 274,23€ H.T incluant une variante de 1 749€ H.T

8. Chauffage : entreprise Billy St Affrique pour un montant de 18 519.74€ H.T

9. Matériel accessibilité PMR : Négrier et fils Salmiech pour un montant de 41 065€ H.T

Variante pour aller au 2nd rajouter 6 870€ H.T

Validation des artisans par le conseil.

Plan de financement des travaux pour un montant total de 261 945,72€ H.T avec aides :

DETR à hauteur de 40% soit 104 778,29€

Bonus accessibilité 10% de l'accessibilité de 94 042.50€ soit 9 404,25€

Région 30% soit 28 212.77€

Département 20% soit 52 389,15€

Autofinancement 67 161,26€

5 – Délibération Travaux Gendarmerie

Choix des Entreprises

Suite à l'étude des propositions et du compte-rendu de M. PEYROTTES du PNRGC:

1. Isolation par l'extérieur :entreprise Euro façade montant de 19 370€ H.T

2. Menuiseries : Entreprise JULIEN montant de 15 669€ H.T

3. Chauffage VMC : entreprise Billy montant de

8 913,23€ H.T

Total des travaux : 43 953,23€ H.T

Les services de la Gendarmerie de Rodez doivent valider le programme et se prononcer sur leur participation.

-Convention de mise à disposition de service du PNRGC

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de service avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses. Cette convention a pour objet, conformément à l'article L.5721 -9 du CGCT de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains services du Parc naturel régional des Grands Causses au profit de la Commune de Saint Rome de Tarn, concernant la rénovation énergétique de logements du bâtiment de l'ancienne gendarmerie pour un montant de 700€.

6 – Délibérations pour la vente de chemins : suite à l'enquête publique du 12 décembre 2020 au 28 décembre 2020.

Vu la demande d'acquisition formulée par Monsieur PAIN Alexandre, propriétaire riverain de la parcelle vendue

Le Conseil Municipal, APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée comme suit : Section B n° 942 Superficie 1a82ca prix 273€

Vu la demande d'acquisition formulée par Monsieur LANDES Hubert,

Le Conseil Municipal, APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée comme suit : Section D n° 526-527-528-section C n° 524-525-526 Superficie 19a47ca prix 2950.20€

Vu la demande d'acquisition formulée par Monsieur BRUNELOT Nicolas, riverain de la parcelle vendue

Le Conseil Municipal, APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée comme suit : Section F n° 838 Superficie 1a91ca prix 286.50€

Vu la demande d'acquisition formulée par Monsieur CAUMES Laurent, riverain de la parcelle vendue

Le Conseil Municipal, APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée comme suit : Section F n° 839 Superficie 41ca prix 82€

Vu la nécessité de procéder à une régularisation foncière des emprises de la voirie au lieu-dit Taurin ;

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'achat des parcelles cadastrées comme suit :

-Parcelle section C n° 528, d'une surface de 18 m² -Parcelle section D n° 520, d'une surface de 103 m² -Parcelle section D n° 524, d'une surface de 268 m² appartenant à Monsieur LANDES Hubert

Soit une superficie totale de 389 m² pour un montant total de 583.50 €

7 – Délibération- Rénovation de l'ancienne Gendarmerie

Le programme :

Selon l'audit énergétique réalisée par DIAG 12 et le technicien en énergie partagée du PNRGC, il est prévu :

-Renouvellement de la chaudière à fuel de l'école par une chaudière granulés et bois qui pourrait être utilisée pour l'école et l'ancienne gendarmerie, et de réaliser le réseau de chaleur dans le logement et l'ancienne gendarmerie, l'isolation par les murs extérieurs et l'isolation des plafonds.

Le plan de financement

Etat DSIL 50%

Région rénovation énergétique 30%

Autofinancement 20%

8 – Délibérations - Syndicat des Eaux Lévezou Ségala

Le syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala demande l'avis de la commune sur l'approbation de la révision de ces statuts.

Approbation à l'unanimité

Et l'extension du périmètre pour deux nouvelles communes : Roussayrolles (81) et Durenque (12) pour le transfert de la compétence « eau » ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

Approbation à l'unanimité.

9 – RPQS AEP/Assainissement

Rapport annuel

Tableau récapitulatif des indicateurs 17 pour l'assainissement et 17 pour l'AEP

Délibération prise sur l'eau : approbation à l'unanimité

Délibération sur l'assainissement : Approbation à l'unanimité

10 – Compte administratif : commune/eau assainissement/ photovoltaïque

Les comptes seront votés lors du prochain conseil.

11 – Questions diverses

Francis MANCINO rappelle qu'il faut mettre en conformité la place de parking pour personnes à mobilité réduite à côté de l'Auberge ainsi que la signalétique. Il en est de même pour les bornes de recharge pour véhicules électriques. Il évoque également le terrain de pétanque avenue Denis Affre par rapport au stationnement des véhicules, plantation d'arbres… RDV avec M. SANCET du PNRGC le 11/02. Cet été une nouvelle fois, le problème du stationnement intempestif de véhicules le long de l'avenue Denis Affre s'est reproduit, une décision devra intervenir avant l'été prochain.

Mr le Maire indique que Mme DUSSAUX de l'association MILL'AU 5 SENS va installer une roulotte route du Viala pour créer un espace « Snoezelen » mobile pour des soins à domicile.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 MARS

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour :

Le Vote des taux

Convention pour le portage des repas

Prorogation de la délégation de compétences « transports scolaires »

1 – travaux

Monsieur le Maire informe sur le dossier de Monsieur DURAND Bruno qui a souhaité faire appel de son refus par son avocat.

En ce qui concerne le « Chantier école », les travaux avancent normalement.

Travaux salle des Fêtes quasiment terminés.

Nous avons une première esquisse concernant les travaux de l'appartement du 2ème étage de l'école.

2- Approbation du CA 2020 Commune

Monsieur Marc GELY, adjoint rapporte le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur ARLES Jacques, Maire.

Monsieur Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget de la Commune 2020, donne en détail les chiffres.

Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice :

Fonctionnement	
Dépenses 2020	717 732.46 €
Recettes 2020	1 028 590.32 €
Solde	+310 857.86 €
Report année N-1	825 653.41 €
Solde cumulé	1 136 511.27 €
Investissement	
Dépenses 2020	1 065 405.24 €
Recettes 2020	986 849.60 €
Solde	- 78 555.64 €
Report année N-1	7 854.21 €
Solde cumulé	- 70 701.43 €
Restes à réaliser :	
Dépenses	490 332.13 €
Recettes	233 418.45 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après avoir entendu Monsieur Marc GELY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité 14 voix POUR le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020.

-Approuve le compte de gestion établi par la Trésorière qui est identique au CA.

3-Approbation du CA 2020 Eau et Assainissement :

Monsieur Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif budget de l'eau et l'assainissement 2020, énumère en détail les chiffres.

Fonctionnement :

Dépenses 2020	138 529.02 €
Recettes 2020	163 240.48 €
Solde	+24 711.46 €
Report année N-1	46 280.50 €
Solde cumulé à affecter	70 991.96 €

Investissement :

Dépenses 2020	88 973.91 €

Recettes 2020	180 710.48 €
Solde	+ 91 736.57 €
Report année N-1	38 905.33 €
Solde cumulé	130 641.90 €
Restes à réaliser :	
Dépenses	35 000 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après avoir entendu Monsieur Marc GELY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité 14 voix POUR le compte administratif de l'Eau et Assainissement

pour l'exercice 2020.

-Approuve le compte de gestion établi par la Trésorière qui est identique au CA.

4-Approbation du CA 2020 Photovoltaïque :

Monsieur Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif budget du photovoltaïque 2020, énumère en détail les chiffres.

Fonctionnement	
Dépenses 2020	0.25 €
Recettes 2020	0.00 €
Solde	-0.25 €
Report année N-1	0.00 €
Solde cumulé à affecter	- 0.25 €
Investissement	
Dépenses 2020	47 361.23 €
Recettes 2020	0.00 €
Solde	- 47 361.23 €
Report année N-1	0.00 €
Solde cumulé	- 47 361.23 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après avoir entendu Monsieur Marc GELY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité 14 voix POUR le compte administratif du photovoltaïque

pour l'exercice 2020.

Approuve le compte de gestion établi par la Trésorière qui est identique au CA.

5-Affectation des Résultats Budget Commune

Résultat cumulé au 31/12/2020 = 1 136 511.27 €

Déficit résiduel à reporter à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 = 327 615.11 €

Affectation à l'excédent reporté = 808 896.16 €

6-Affectation des Résultats Budget Eau et Assainissement

Résultat cumulé au 31/12/2020 = 70 991.96 €

Déficit résiduel à reporter à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 = 0.00 €

Affectation à l'excédent reporté = 70 991.96 €

7-Affectation des Résultats Budget Photovoltaïque :

Résultat cumulé au 31/12/2020 = - 0.25 €

Déficit résiduel à reporter à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 = 0.00 €

Affectation à l'excédent reporté = 0.25 €

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats des budgets.

Le conseil municipal à l'unanimité 15 voix pour affecte les résultats des budgets Commune, budget eau et assainissement, budget photovoltaïque.

8-Vote des Taux (TH-TFB-TFNB)

Monsieur Marc GELY rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de la commune votés pour l'année 2020.

• Taxe d'habitation = 6,77 %

• Taxe foncière (bâti) = 6,45 %

• Taxe foncière (non bâti) = 32,80 %

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de foncier de référence est égal aux taux TFB communal 2020 qui est de 6.45% + Taux départemental de l'Aveyron de 20.69 % soit un taux pour Saint-Rome-de-Tarn = 27.14 %

Monsieur Marc GELY propose de maintenir pour 2021 les taux d'imposition communaux des taxes directes locales fixés en 2020 :

• Taxe foncière (bâti) 6,45 % à laquelle s'ajoute le Taux du département de l'Aveyron de 20.69 % = 27.14 %

• Taxe foncière (non bâti) = 32,80 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à vote à l'unanimité 15 voix POUR :

-DECIDE de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

• Taxe foncière (bâti) 6,45 % à laquelle s'ajoute le Taux du département de l'Aveyron de 20.69 % = 27.14 %

• Taxe foncière (non bâti) = 32,80 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

-CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux.

9-Subvention Associations :

Monsieur Alain LADAME rappelle le contenu du courrier envoyé à toutes les associations leurs demandant de fournir plusieurs documents afin de valider la proposition de subvention.

A ce jour, seules les associations ayant retourné un dossier complet se verront attribuer la subvention.

Monsieur Marc GELY indique que le montant au compte subvention a été conservé et que courant de l'année il pourra y avoir des modifications aux vues des demandes qui seront étudiées en temps voulu.

Monsieur Alain LADAME propose au conseil de valider les propositions de subventions

10-Vote Budget 2021 Commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 de la Commune, comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	1 776 601.30	1 728 811.70
Recettes	1 776 601.30	1 728 811.70

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

-APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

11-Vote Budget 2021 Eau et Assainissement :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif EAU et ASSAINISSEMENT 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

-APPROUVE à l'unanimité le budget primitif EAU et ASSAINISSEMENT 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

12-Vote Budget 2021 Photovoltaïque

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 Photovoltaïque, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

-APPROUVE à l'unanimité le budget primitif Photovoltaïque 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

13- Modification de la délibération du 13 octobre 2020 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de cession à l'indivision DEBIEN d'une partie de la parcelle E 1285 située Travers du Couvent à Saint-Rome-de-Tarn, pour une contenance cadastrale de 2a24ca notamment la délibération n°DE_2020_60 prise en Conseil du 13 octobre 2020.

Suite à la demande du notaire en charge de la rédaction de l'acte définitif de division, il convient que le conseil approuve la cession de 1/48è indivis de la parcelle AB 1534 au profit de l'indivision DEBIEN, à titre gratuit, sous réserve que les acquéreurs prennent à leur charge les frais de géomètre et de notaire. La Commune restera propriétaire de 1/48è indivis de la parcelle AB 1533.

- APPROUVE la cession de 1/48è indivis de la parcelle AB 1534 au profit de l'indivision DEBIEN, à titre gratuit, sous réserve que les acquéreurs prennent à leur charge les frais de géomètre et de notaire. La Commune restera propriétaire de 1/48è indivis de la parcelle AB 1533.

- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces et actes à intervenir.

14- Station-service :

Monsieliant la commune à l'exploitant de la station était arrivé à son terme le 30 juin 2018, depuis cette date, il est reconduit tacitement.

La société SERVI FIOUL a repris le 15 juillet 2020 l'exploitation de cet équipementur le Maire rappelle au conseil municipal que le bail .

Lors d'une rencontre entre un groupe d'élus et monsieur Fabien TREILLET le gérant de la SARL, celui-ci a fait part à la commission de la nécessité de remplacer une partie du matériel, notamment le totem et l'automate. Les devis produits indiquent un investissement minimum de 27 669€ HT dans un premier temps. Sachant que pour renouveler l'équipement de distribution, qui sera fait dans un deuxième temps l'investissement serait de 40 107€ HT.

Monsieur TREILLET propose alors de prendre à sa charge cet investissement en contre partie de quoi la Collectivité reverrait à la baisse le loyer mensuel. Il est rappelé que la station mise en service en 2005 pour un investissement de 150 280.28€ HT avait été mise à disposition de prestataires privés pour 620.00€ HT/mois. Cette somme couvrait, l'ensemble de l'équipement et des travaux. Aujourd'hui, l'équipement est amorti (depuis le mois de juillet 2020). Après échange, le conseil municipal charge monsieur le Maire de négocier avec la société SERVIFIOUL, de lui demander un planning de travaux de remise en état de la station et de l'aire de lavage et contacter le notaire de la commune afin de réécrire un bail qui comprendrait la mise à disposition du terrain pour un loyer mensuel de 50€/mois sachant que SERVIFIOUL

aura à sa charge le renouvellement et l'entretien de tout le matériel d'exploitation.

15- Convention fourniture de repas avec la commune de Saint-Affrique

Monsieur Alain LADAME rappelle que dans le cadre des portages de repas à domicile pour les séniors de Saint-Rome-de-Tarn, une convention de préparation de repas était passée avec l'Entreprise Elior jusqu'au premier confinement.

Depuis le 1er octobre 2020, les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la commune de Saint-Affrique.

Monsieur Alain LADAME propose au conseil municipal d'entériner cette convention au 1er octobre 2020 valable pour un an par tacite reconduction au prix de 5.25€ le repas.

16- Convention Région- Prolongation de la délégation de compétence « transport scolaire » entre la Région Occitanie et la commune de Saint-Rome-de-Tarn

Monsieur Alain LADAME explique à l'ensemble du conseil que la concertation préalable à l'harmonisation régionale de la règlementation du transport scolaire – et donc des conventions de délégation de compétence - n'ayant pu aboutir pour la rentrée prochaine, en raison de la crise sanitaire, il est proposé, dans le cadre de la Commission permanente du 16 avril prochain, de prolonger d'une année supplémentaire les conventions de délégation de compétence en vigueur avec l'ensemble des autorités organisatrices de second rang du territoire régional.

La convention de délégation de compétence sera prolongée du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Monsieur Alain LADAME propose au conseil municipal de valider cette convention.

17- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Elections 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue des élections Régionales et Départementales les 13 et 20 juin prochain.

Il sera nécessaire d'organiser deux bureaux de vote distincts à chaque tour.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal de se libérer pour ces 2 jours.

Emplois Saisonniers

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer des emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et aux congés des agents pour la période du 1er Juin au 06 Septembre 2021 : à savoir entretien propreté de la ville, entretien des chemins (coupe d'herbe), des espaces, débroussaillage. En ce qui concerne la surveillance de la base nautique, deux maîtres-nageurs seront embauchés pour la période du 1er juillet au 31 août 2021.

A ce jour, nous avons reçu quatre candidatures auxquelles nous allons répondre favorablement.

Monsieur le Maire informe qu'il est toujours possible de recevoir des candidatures.

Dossier APICULTURE APICITE :

Monsieur le Maire propose à Monsieur François GAYRAUD conseiller municipal, de prendre en charge l'étude de ce dossier afin d'en expliquer prochainement aux conseillers le contenu, proposition qu'il accepte.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur GELY et mesdames VALETTE, VERNHET et BOUTIBONNES pour le travail effectué à l'élaboration de la partie finance de ce conseil municipal.

Départ Retraite de Georgette VERNHET

Le 31 mars 2021 était le dernier jour d'activité de Georgette VERNHET, Jacques ARLÈS l'a remerciée pour le service rendu. Après 41 ans de service et avoir servi sous les mandats de Pierre MONTES, Bernard MARTIN, Marcel CALMELS et Jacques ARLÈS, au nom des différentes municipalités mais surtout au nom de l'ensemble de la population Saint-Romaine, Georgette a été saluée par l'ensemble du conseil. Dès que les conditions sanitaires le permettront un pot amical sera organisé pour les départs de retraite de Bernard COMBET et Georgette VERNHET.

COMPTE RENDU DU 09 JUIN 2021

1-TRAVAUX:

-Le marquage au sol des divers parkings sera effectué avant la saison.
-Un devis pour l'installation d'un lampadaire chemin de Vère est accepté. Le SIEDA a été consulté et participera.
-Les travaux au gîte sont terminés, la peinture de la grande salle se fera après la saison.
-Les divers revêtements, place du Terrail, rue de la Renaissance, parking face à la boulangerie, chemin des jardins sont effectués.
-Les infiltrations d'eau constatées à la salle culturelle seront traitées par des travaux d'étanchéité gérés par SOLIHA.
-Les travaux à l'école se déroulent normalement, le passage de la commission de sécurité est prévu semaine 34.
-Pour la remise en état des installations électriques des églises, Monsieur VIDAL Architecte, mandaté par le SIVOM est chargé de la maîtrise d'œuvre, il a visité les édifices avec Monsieur MANCINO.
-Le groupe de travail qui s'était chargé du fleurissement du village, épaulé par les employés municipaux s'active afin d'avoir terminé pour la saison.
-La main courante de l'escalier de Monseigneur Affre doit être rescellée.
-Avant d'être repris, le toit du lavoir a été nettoyé.
-Le ruisseau du Lévéjac et la cascade de la Gourgue seront nettoyés.
-Les chemins qui desservent les fermes du plateau vont être débroussaillés.

2- TAXE AMENAGEMENT MODIFICATION DU TAUX AU 1ER JANVIER 2022

Monsieur Marc GÉLY Adjoint au Maire propose,
-Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;
-Vu la délibération du 17 Novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;
-Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

- de reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement
- de modifier son taux et de le fixer au taux de **3 % à compter du 1er Janvier 2022** ;

Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.
La délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2eme mois suivant son adoption.

3- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Alain LADAME Adjoint au Maire, suite aux dossiers complets propose au conseil municipal d'allouer une subvention de fonctionnement de 400€ à l'Avenir Saint Romain ainsi que 400€ à Saint Rome ANIMATIONS.
De plus, il propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 400€ à l'ADMR

4-AUGMENTATION DU NOMBRE HEURES HEBDOMADAIRES AGENTS ECOLE AU 1ER SEPTEMBRE 2021

Monsieur Alain LADAME Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents à l'école sont sur la base d'une durée hebdomadaire de travail entre 18 heures et 30 heures effectives et compte tenu des nouveaux rythmes scolaires, du covid 19 et du nouvel aménagement de la cantine scolaire, il convient d'augmenter de 02 heures le nombre d'heures hebdomadaires des trois agents.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :
DECIDE d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de ces trois agents à compter du 1er septembre 2021.
AUTORISE le Maire à demander l'Avis du Comité Technique au Président du Centre de Gestion et de signer tous les documents afférents à cette augmentation du nombre d'heures hebdomadaires des trois agents.

5-RECONDUCTION CDD A L'ECOLE

Monsieur Alain LADAME Adjoint au Maire expose à l'assemblée le fonctionnement actuel de l'école et souhaite le renouvellement du contrat à durée déterminée d'un agent Madame GUILLEMAIN Cynthia.
L'agent en place depuis le 1er septembre 2018 a été recruté en CDD.
Considérant que Madame GUILLEMAIN Cynthia donne entière satisfaction,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-**DECIDE** de renouveler le CDD de Madame GUILLEMAIN Cynthia pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1er septembre 2021.

6- SIEDA ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur Alain LADAME Adjoint au Maire propose au conseil municipal le renouvellement de l'Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Hautes-Pyrénées (SDE65) et du Tarn (SDET) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergique.

Le conseil Municipal de Saint-Rome-de-Tarn

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de Saint-Rome-de-Tarn a des besoins en matière :

D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,

De services d'efficacité énergétique,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Rome-de-Tarn, et ce sans distinction de procédures,

Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Saint-Rome-de-Tarn.

7- INCORPORATION DE PLEIN DROIT, D'UN BIEN IMMOBILIER SANS MAITRE SIS A SAINT ROME DE TARN DANS LE DOMAINE COMMUNAL

- dossier proposé par Monsieur Francis MANCINO Adjoint au Maire,

-Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29

-Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L 1123-1 (alinéa 1) disposant :

Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;

-Vu le code civil, notamment son article 713 disposant que « Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés… »

Monsieur le Maire expose qu'un bien immobilier sis sur la commune Rue de la Tannerie, section E numéro 410 pour une contenance de 18 m² est porté au cadastre, au compte de la

Commune de SAINT ROME DE TARN, de Monsieur Léon Louis ESPINASSE, né à SAINT ROME DE TARN, le 28 juin 1898, décédé à SAINT ROME DE TARN le 21 juillet 1964, et de Madame Jeanne Louise ESPINASSE, née à SAINT ROME DE TARN, le 19 mai 1896, décédée à SAINT ROME DE TARN, le 18 mars 1969.

-Considérant que ce bien se compose d'un presbytère, dont la Commune assure l'entretien et la gestion depuis plus de trente ans, édifié sur une cave indépendante, qu'il se situe dans le centre historique de la Commune, à proximité de la place de l'Eglise, Rue de la Tannerie,
-Considérant que ladite cave est le réceptacle de détritus, nécessitant l'intervention du personnel de la Commune pour la nettoyer,
-Considérant que le service de la publicité foncière de RODEZ 1 a indiqué, suite à une demande de renseignements, qu'aucun acte n'avait été publié depuis le 1er janvier 1956 sur ce bien immobilier,
-Considérant qu'aucune personne connue n'exploite ni ne paye les impôts fonciers afférents à ce bien immobilier,
-Considérant la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution de plein droit à la commune de ce bien dès lors que Monsieur Léon ESPINASSE est décédé à SAINT ROME DE TARN le 21 juillet 1964 et que Madame Jeanne ESPINASSE est décédée à SAINT ROME DE TARN le 18 mars 1969. Par conséquent, ces successions sont ouvertes depuis plus de trente ans et aucun successible ne s'est présenté ni n'a accepté la succession,
-Considérant que la propriété de cet immeuble revient de plein droit à la commune si cette dernière n'y renonce pas, et dans ce dernier cas, ce serait l'Etat qui en deviendrait propriétaire,
-Considérant que par courrier électronique du 18 mars 2021, le Service Local des Domaines de RODEZ ne revendique pas la propriété de cette parcelle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- **ACQUERIR** à titre gratuit, par incorporation dans le patrimoine communal, le bien sans maître cadastré commune de SAINT ROME DE TARN section E numéro 410 d'une superficie de 18 m² revenant de plein droit à la commune.

- **SIGNER** tous documents et actes nécessaires à cet effet.

Il est précisé que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture et sera affichée en mairie pendant deux mois

8- EAU ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS

Monsieur Marc GÉLY Adjoint au Maire propose de mettre à jour les amortissements, il faut doter 22 179.91 euros dans le domaine des investissements. Pour cela nous diminuons de 20 000 euros les charges générales (chapitre 11) et de 2 179.91 euros les dépenses imprévues (chapitre 22) du fonctionnement. Nous affectons ces 22 179.91 euros au chapitre 40 des investissements.

9- PHOTOVOLTAÏQUE DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS

Monsieur Marc GÉLY Adjoint au Maire propose de mettre à jour les amortissements du budget photovoltaïque, il faut doter 2 368 euros dans le domaine des investissements. Pour cela nous augmentons le budget de fonctionnement recettes chapitre 74 de 2 368 euros le budget de fonctionnement dépenses chapitre 42 et nous augmentons le budget investissement de la même somme au chapitre 40 recettes et chapitre 21 en dépenses.

10- DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Monsieur Marc GÉLY Adjoint au Maire propose de mettre à jour les amortissements du budget photovoltaïque, il faut abonder le budget photovoltaïque à partir du budget de la commune en prenant en dépenses 2 368 euros sur le chapitre 22 du budget fonctionnement de la commune.

11- ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET COMMUNE

Monsieur Marc GÉLY Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal : plusieurs admissions en non-valeur.

Admission en non-valeur de titres de recettes **BUDGET COMMUNE**, des années 2010-2011-2012-2013-2017-2018 et 2019 pour un montant de **960,25 euros** ; sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 22 mars 2021.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes budget COMMUNE :

-Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **960.25 € euros.**

-Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de la Commune de l'exercice en cours de la commune.

11- ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET EAU - ASSAINISSSEMENT

Monsieur Marc GÉLY Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal : plusieurs admissions en non-valeur

Admission en non-valeur de titres de recettes **BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT**, des années 2013-2014-2015 et 2019 pour un montant de **497.39 euros** ; sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 22 mars 2021.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
-Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes budget EAU-ASSAINISSEMENT :
-Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **497.39 euros**.
-Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget d'EAU-ASSAINISSEMENT de l'exercice en cours de la commune.

12-TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2021-2022 -

Monsieur Marc GELY, Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de l'assainissement pour la période à venir 2021 – 2022. Le surcoût lié au traitement des boues de la station d'épuration suite à la pandémie est d'environ 12 000 euros. Afin de compenser une partie de cette dépense supplémentaire, Monsieur Marc GELY propose d'augmenter de 5 centimes par m3 assaini pour passer de 0.75 à 0.80€ le m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la nouvelle tarification de l'assainissement.

13- EMPLOIS SAISONNIERS ACCROISSEMENT D'ACTIVITE DU 1ER JUIN 2021 AU 31 AOUT 2021

(En application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié)

-Vu le Code général des collectivités territoriales ;

-Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

-Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

-Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

-Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir entretien propreté de la ville, entretien des chemins coupe d'herbe, des espaces, débroussaillage du 1er Juin au 31 Août 2021 et de maîtres-nageurs pour la surveillance de la baignade à la base nautique pendant la saison estivale du 3 juillet au 31 Août 2021 ;

-Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création de cinq emplois d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1er Juin au 31 Août 2021 et d'un emploi d'éducateur territorial des APS Principal de 1ère Classe allant du 03 Juillet au 31 Août 2021 inclus.

Les agents au grade d'adjoint technique assureront des fonctions d'agent d'entretien à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures semaine.

L'agent au grade d'éducateur territorial des APS principal de 1ère classe assurera les fonctions de maître-nageur à temps non complet et sera rémunéré aux heures effectuées.

Le maître-nageur devra justifier des diplômes nécessaires à l'emploi.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-**ADOPTE** : à l'unanimité des membres présents pour la création de ces emplois saisonniers.

14- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE G.E.S.S.A

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Groupement d'Employeurs Sportifs Saint-Affricains (G.E.S.S.A) dont l'objet exclusif est la mise à disposition de ses salariés auprès de ses membres adhérents et membres de droit, dans le respect de la charte qualité de l'emploi en GE, a proposé de signer une convention pour mise à disposition d'un maître-nageur pour la surveillance de baignade durant la saison estivale 2021.

Après lecture du règlement intérieur du Groupement d'Employeurs Sportifs Saint-Affricains (G.E.S.S.A) en date du 18 décembre 2021 et de ces statuts, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Groupement d'Employeurs Sportifs Saint-Affricains (G.E.S.S.A)

15- ADHESION A LA CHARTE REGIONALE "OBJECTIF ZERO PHYTO"

Monsieur Marc GELY, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la charte régionale «Objectif zéro phyto», proposée par FREDON Occitanie :

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries…).

En Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans nos collectivités.

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'action vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

16- AIDE A LA DIFFUSION DE PROXIMITE

Monsieur MANCINO Francis, adjoint au Maire, présente le projet d'animation de l'été 2021 et notamment la réception de la troupe de théâtre « compagnie les monstres de luxe » pour une représentation de la pièce « Médecine show » le 20 août 2021 à 21 heures en plein air sur le site du « jardin du curé ».

17- PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX REAMENAGEMENT BATIMENT ECOLE SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose le nouveau plan de financement concernant les travaux de réaménagement du Bâtiment ECOLE et rappelle au Conseil municipal que ces travaux sont indispensables pour rendre accessible le Bâtiment Ecole à toutes personnes y compris les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire demande qu'un fonds de concours à la Commune de Saint-Rome-de-Tarn soit attribué par la Communauté de Communes.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 300 825.74 HT

Monsieur le Maire expose par ailleurs le plan de financement de l'opération prenant en compte les subventions susceptibles d'être apportées par les divers services, qui sont ou seront sollicitées à cette fin.

*Montant total Travaux HT 269 281.24 €
*Maîtrise d'œuvre 8% 21 542.50 €
*Bureau de contrôle 10 002.00 €
***TOTAL HT 300 825.74 €**

*DETR 104 778.29 €
*Bonus Accessibilité 9 404.25 €
*Région Accessibilité 31 679.00 €
*Département 32 000.00 €
***Communauté de Communes 3% 9 024.77€**
*Autofinancement 113 939.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui seront à intervenir, ainsi que toutes pièces à venir s'y rapportant ;

18- PLAN DE FINANCEMENT ECOLE NIVEAU 2

Monsieur le Maire expose le plan de financement concernant les travaux du niveau 2 du Bâtiment Ecole concernant le réaménagement du logement insalubre et désaffecté et sa reconversion en local associatif (salle de réunion et sanitaires).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 51 267.60 HT

Monsieur le Maire expose par ailleurs le plan de financement de l'opération prenant en compte les subventions susceptibles d'être apportées par les divers services, qui sont ou seront sollicitées à cette fin.

*Montant total Travaux HT 40 600.00 €

*NEGRIER (avenant) 6 870.00 €

*Maîtrise d'œuvre 8% 3 797.60 €

***TOTAL HT 51 267.60 €**

*DETR 40% 20 507.04 €

*Communauté de Communes 3% 1 538.02 €

*Autofinancement 29 222.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
-**AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes les pièces qui seront à intervenir, ainsi que toutes pièces à venir s'y rapportant ;

19- BAIL - MISE A DISPOSITION MAISON GARCIA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société AMSA implantée sur la ZA de St Ferréol recherche un logement temporaire pour son personnel suite à un accroissement important de son activité. Il précise également que ces personnes sont actuellement logées au camping municipal et au vu de la saison estivale, il est nécessaire de trouver à les loger.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la maison GARCIA à la Société AMSA et de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec celle-ci en s'appuyant sur les diagnostics établis lors de l'achat de cette maison.

Monsieur le Maire précise que la maison est vide et non meublée.

La location de la maison GARCIA comprendra l'utilisation de l'étage, de 3 chambres au sous-sol.

Il sera mis à disposition 3 places de stationnement sur le parking privatif sur la propriété qui sera déterminé par un plan annexé à ladite délibération.

L'entretien extérieur des espaces verts est à la charge de la Société AMSA.

Concernant le garage, la collectivité entrepose du matériel et en conservera l'accès.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué pour une période de six mois renouvelable. Il précise également que ce loyer est net des charges locatives puisque la Société AMSA s'en acquittera directement. (Eau, électricité, fuel, gaz)

Monsieur le Maire propose un montant mensuel de 1 200€.

Après échange, le conseil municipal à l'unanimité :

*-**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'élaboration du bail de la maison GARCIA entre la commune et la Société AMSA.*

*-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce bail.*

ÉLECTIONS RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES 2021

20-27 JUIN

☞**Elections Départementales du 20 juin 2021 - 1er tour :**

-Inscrits : 598

-Votants : 272

-Blancs : 67

-Nuls : 18

-Exprimés : 187

Mme FRAYSSE et Mr VIALA : 187 voix

☞**Elections Régionales du 20 juin 2021 - 1er tour :**

-Inscrits : 598

-Votants : 282

-Blancs : 12

-Nuls : 10

-Exprimés : 260

M. GARRAUD : 46 voix
M. MARTIN : 8 voix
M. DAVEZAC : 1 voix
M. PRADIÉ : 59 voix
M. TERRAIL-NOVÉS : 14 voix
M. MAURICE : 19 voix
Mme DELGA : 103 voix
Mme ADRADA : 5 voix
M LE BOURSICAUD : 5 voix

☞**Elections Régionales du 27 juin 2021 - 2ème tour :**

-Inscrits : 598

-Votants : 273

-Blancs : 10

-Nuls : 3

-Exprimés : 260

M. GARRAUD : 57 voix
M. PRADIÉ : 72 voix
Mme DELGA : 131 voix

Petites Blagounettes…..Histoire de rire ou de sourire….

Les moulins, c'était mieux à vent ?

J'ai une amie qui ne boit que de l'eau, mais dans quel VITTEL ?

J'ai vu un alien dans mon frigo, il m'a dit ils sont extra tes restes

Zoom sur les travaux

SALLE DES FETES

Les travaux de la salle des fêtes ont été retardés par la crise sanitaire, mais ça y est, elle est de nouveau disponible.

Lors des 2 tours des élections, nombreux sont ceux qui ont exprimé leur satisfaction de retrouver leur salle rénovée et beaucoup plus lumineuse grâce aux nouvelles baies vitrées et aux couleurs plus agréables.

LA BASE NAUTIQUE RENOVÉE

Dans notre commune, le tourisme est une part importante de l'économie et participe à notre cadre de vie.

Le bord du Tarn et la base nautique sont très connus des habitants du Sud Aveyron et la municipalité s'emploie à élever le niveau pour satisfaire les vacanciers.

Même si certains locaux se plaignent d'être envahis pendant les deux mois d'été, il faut reconnaître que cela permet à tous de bénéficier des commerces et des services toute l'année.

Boris et son équipe l'ont bien compris puisqu'ils ont permis notamment d'acquérir une seconde étoile au camping dont la réputation n'est plus à faire.

Actuellement ils s'appliquent à faire une cuisine fonctionnelle et de bonne taille pour des repas et des soirées musicales toujours plus dynamiques et agréables.

La municipalité quant à elle s'est employée à rénover le bâtiment vieillissant en réparant la toiture, en améliorant l'isolation et les ouvertures aux normes actuelles et en rajoutant des toilettes proches de la plage.

Il nous tarde que les mesures sanitaires s'estompent et avec l'arrivée des beaux jours que nous puissions reprendre notre vie d'avant.

Etat-Civil

NAISSANCES :

Bienvenue à …

-**Victorien TIA** né le 17 mars 2021 à St Affrique

-**Lucas HERIN** né le 02 mai 2021 à St Affrique

DÉCÈS :

Nous regrettons le départ de …

-René GRÉGOIRE *décédé* le 03 janvier 2021

-Andrée DELONG veuve GASTAL *décédée* le 19 janvier 2021

-Henri GLISIA *décédé* le 06 février 2021

-Léone GUILHEM *décédée* le 15 février 2021

-Gabriel LE VAGUERESSE *décédé* le 08 mars 2021

-Lionel BLANCHARD *décédé* le 16 avril 2021

-Simonne BERTRAND veuve ARLES *décédée* le 24 avril 2021

-Armande ARNAUD veuve GAZEL *décédée* le 12 mai 2021

-Erick VORS *décédé* le 29 juin 2021

-Marie-Noëlle REDON *décédée* le 02 juin 2021

MARIAGE :

Tous nos vœux de bonheur à …

-Pierrick SABATHIER & Amélie FINKL

NOUVEAUX ARRIVANTS :

Bienvenue à …

-Mr NEDELLEC Kévin & Mme GATINEAU Tracy

-Mme PALAZOTTO Nathalie

-Mr MANCINO Alain & Mme AMOROS Michèle-Andrée

-Mr ROUSSEL Grégory

-Mr FERNANDES

-Mme ANDRE Muriel

Le Dossier :

Eau et assainissement

Par délibération du 27 juillet 2020, le conseil municipal a décidé d'augmenter les prix de l'eau et de l'assainissement avec effet sur la facturation 2021.

C'est ainsi que le prix de l'eau passe de 1 euro le m3 à 1.10 euros. Cette augmentation est motivée par le fait qu'il faudra harmoniser les tarifs avec les autres communes de la communauté pour 2026.

Pour l'assainissement, en 2021 l'abonnement annuel passe de 48 euros à 60 euros et le prix du m3 de 0.60 euro à 0.75 euro ; en 2022 le prix du m3 assainissement passera à 0.80 euros. La cause de cette augmentation est due à un traitement particulier des boues générées par la station d'épuration. En effet, suite à l'épidémie de la Covid 19 il nous est demandé d'hygiéniser les boues, ce qui entraîne un surcoût de 12 000 euros pour le budget eau et assainissement.

Compte tenu des contraintes de plus en plus importantes dans le traitement des eaux de consommation ou usées, il faut s'attendre à d'autres augmentations dans l'avenir.

Le Budget Primitif 2021

	Dépenses		Recettes
Section fonctionnement	1 776 601 dont autofinancement 796 101	Budget global 3 505 413	1 776 601 dont fiscalité 476 469
	+		+
Section investissements	1 728 812 dont restes à réaliser 490 332		1 728 812 dont restes à réaliser 233 418 dont autofinancement prévisionnel 796 101

Le budget primitif 2021 qui a été voté en conseil municipal le 31 mars 2021 est un budget sérieux et raisonnable puisque les engagements pris par le conseil municipal seront honorés tout en conservant les équilibres.

En ce qui concerne le fonctionnement, la prévision est inférieure de 57 KE par rapport aux prévisions 2020. Cette baisse touche essentiellement les dépenses de gestion courante avec notamment – 27 KE sur les charges de personnel et la capacité d'autofinancement avec – 114 KE.

Au titre des investissements il faut noter que la rénovation de la salle des fêtes se termine en 2021 et le montant des travaux payés en 2021 s'élève à 227 KE. La rénovation du gîte sera également terminée en 2021 et ce pour 120 KE, le cimetière pour 20 KE, l'école pour 320 KE. Vont débuter en 2021 les travaux de rénovation de la gendarmerie (50KE), l'ancienne perception (49 KE). Il est également prévu 130 KE pour des acquisitions foncières.

Grâce aux subventions demandées (pour certaines déjà accordées), auprès de la communauté de communes, du conseil départemental, du conseil régional et de l'état; le niveau d'endettement reste très raisonnable en 2021. Les remboursements des prêts en cours s'élèvent à 143 000 euros par an, intérêts inclus.

L'équipe municipale garde le cap pour 2021 sans augmenter les taxes.

Fonctionnement dépenses		
Frais de personnel	315 150	39.50%
Entretien fournitures réparations	377 616	47.33%
Subventions	78 044	9.78%
Charges financières	27 000	3.38%
	797 810	

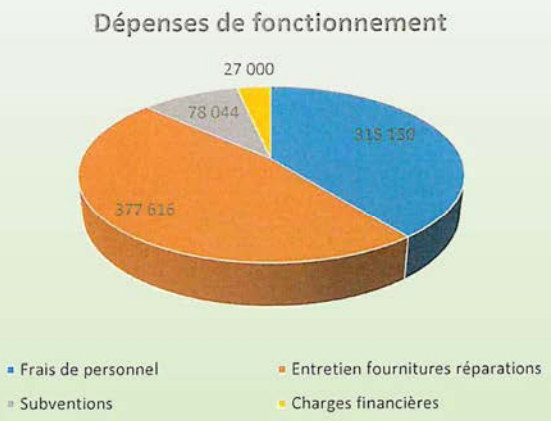

Fonctionnement recettes		
Taxes et impôts	476 469	49.72%
Dotations	137 600	14.36%
Produits	344 145	35.92%
	958 214	

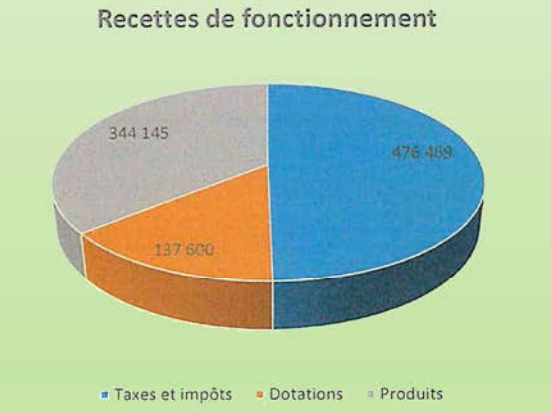

Investissements dépenses		
Equipements	1 050 300	90.91%
Remboursements emprunts	105 000	9.09%
	1 155 300	

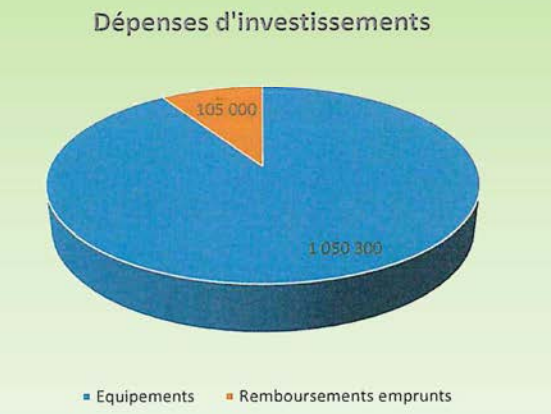

Investissements recettes		
Subventions	181 643	16.89%
Produits de cessions	92 165	8.57%
Autofinancement	801 492	74.54%
	1 075 300	

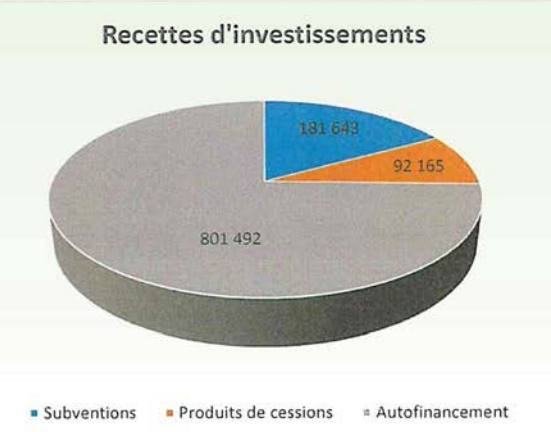

Les manifestations du semestre écoulé

TARN WATER RACE

Le dimanche 13 juin, une compétition internationale dans la catégorie Stand up Paddle, canoé et kayak qui se déroulait sur la rivière Tarn s'est terminée à la base nautique du village.
Cet événement sportif de 78 km qui partait à 8h30 de St Chely du Tarn a vu l'arrivée échelonnée de compétiteurs enthousiasmés de pratiquer leurs activités sur le site privilégié du Tarn.

Cette compétition qui s'adressait à des sportifs du monde entier devait inévitablement porter un nom anglais : « Tarn Water Race » (course sur la rivière Tarn) et entrait dans la catégorie course d'endurance.
Cette course séduit autant les athlètes de haut niveau que les amateurs et rares sont les compétitions où l'on peut se retrouver ainsi sur la même ligne de départ et où hommes et femmes participent ensemble.

Descendre une rivière, c'est se confronter à l'ensemble de ses particularités. Il s'agit d'un acte d'humilité et d'adaptation à ce que la nature propose dans toute sa rudesse et sa générosité.

Par endroits où la profondeur de l'eau était trop faible, ou que la rivière rencontrait des gros obstacles, il a été nécessaire d'envisager le portage des « moyens de transport ». Le passage sous le viaduc a été un moment fort de la descente.

Tout au long de la rivière de superbes paysages sauvages ont ravi les participants de cette compétition jusqu'à l'arrivée dans notre village. Cette première arrivée de la compétition à St Rome laisse augurer de prochaines activités nautiques sur la retenue du barrage de Pinet. Une belle manifestation qui a mis en valeur notre commune.

Communauté de Communes

*GESTION ET COÛT DU SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2021

Qui collecte mes déchets ?

En Aveyron ce sont les Communautés de Communes (CC) qui ont en charge la collecte des déchets, de votre village au Centre de regroupement. Elles assurent également la gestion des déchetteries.

Qui traite mes déchets ?

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM Aveyron) intervient après la collecte et assure le traitement des déchets ménagers.

Les types de déchets et quantités générés annuellement par notre CC et traités par le SYDOM Aveyron :

LES DECHETS MENAGERS ULTIMES (sac noir)	•LES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES (sac jaune)	LES ENCOMBRANTS
•1000 TONNES	•330 TONNES	que vous déposez en déchetteries
•Coût du traitement: 154 €/T	•Coût du traitement: 73 €/T	200 TONNES

Evolutions tarifaires pour l'année 2021 :

Prestation de la communauté de communes : pas d'évolution tarifaire

Prestations SYDOM, soit + 43 399.10 € de surcoût pour notre communauté de communes

Traitement des ordures ménagères ultimes, + 20 350.00 €
Traitement des encombrants, + 6 172.00 €
Tri des déchets ménagers recyclables, + 9 626.10 €
Cotisation au SYDOM, + 7 251.00 €

Ces augmentations sont la conséquence de plusieurs facteurs : augmentation des coûts d'élimination des déchets ultimes et des encombrants sur le bioréacteur de Trifyl dans le Tarn, augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, chute des cours liés à la revente des matériaux, investissements sur les centres de TRI, prise en compte de la réalité des coûts.

Pour équilibrer le budget du service des ordures ménagères le Conseil Communautaire a dû décider d'augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 7 % pour 2021, soit un taux de 14.13%.

Un plan d'actions pour maîtriser l'évolution des coûts

Dans un contexte annoncé d'évolution des coûts, augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (+35 €/tonne d'ici 2025), rapatriement du traitement des déchets ultimes sur l'Aveyron, extension des consignes de TRI, notre Communauté de Communes a lancé plusieurs réflexions :

*Etude d'une meilleure équité de répartition des coûts du service des OM auprès des professionnels.
*Optimisation des tournées de ramassage avec les CC limitrophes.
*Gestion des bio-déchets pour diminuer la part des déchets ultimes.
*Sensibilisation de la population sur le respect des consignes de TRI.

Afin de maîtriser les coûts, le comportement citoyen de chacun d'entre nous est indispensable !

Infos diverses

FLEURISSEMENT

Notre commission des espaces verts composée de Frédérique Jeanjean, Frédéric Herbaut, Antoine Gutierrez et Corinne Gerbaud, a cette année décidé de fleurir notre joli village d'une façon différente, en déterminant des endroits stratégiques à mettre en valeur dans un premier temps.

Nous avons planté de savantes combinaisons de couleurs, de feuillage décoratif, de variétés qui présentent conjointement fleurs annuelles et massif persistant, qui permettront d'éviter en morte saison la désolation des jardinières vides.

Un travail de longue haleine, qui sera réalisé sur plusieurs années avec l'aide précieuse de nos employés de Mairie.

La création d'un jardin des senteurs a été réalisé au monument, nos écoliers participeront à la fabrication et mise en place de petites pancartes d'information suivant les variétés.

Nous souhaitons avoir un rôle fédérateur afin de convaincre, solliciter puis féliciter les villageois à la fois émérites et chevronnés pour participer à l'embellissement de notre village.

« *Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins ce nom des fleurs* »

Citation de Montaigne.

VISITE DU SOUS-PRÉFET

Mercredi 5 mars, c'est un après-midi complet que Mr André JOACHIM, nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Millau, accompagné de Mme Nicole Gayraud a consacré à la municipalité et au village de St Rome. Ils ont été recçs par le maire Jacques Arlès, entouré de ses adjoints, pour un premier échange de présentation précédant la visite des divers chantiers et réalisations.

Pour commencer, des premiers pas vers la salle des fêtes dont la rénovation s'achève : un nouveau look plus lumineux, une nouvelle scène et divers aménagements attendent les prochains utilisateurs. Puis, la tournée se poursuivait au centre de Secours, guidée par le capitaine Alexandre Caubel. Ce dernier expliquait : « le corps a été créé en 1948, il était situé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie.

Transféré à quatre reprises depuis, il compte aujourd'hui 24 volontaires ». Visiblement sous-dimentionné par rapport aux 5 véhicules et engins d'intervention, ce centre va connaître un nouveau déménagement.

En effet, la création d'un nouveau bâtiment érigé en dehors de l'agglomération est programmée. Ensuite, direction vers l'école, où l'architecte Christophe Cartayrade détaillait l'avancement des travaux: mise aux normes d'accessibilité, de sécurité et nouvelle cantine.

Après une halte prés de la cascade du moulin et le point de vue sur les jardins, la visite se continuait vers le cœur du village.

Dans le dédale des rues aux superbes maisons de caractère, les indications des « îlots de maisons à rénover » en priorité. Suivait une étape dans la superbe salle du centre culturel Marcel Calmels, puis sur le chemin vers la base de loisirs, la station à la maison Garcia.

Le maire y expliquait les projets à l'étude de foyer-logements, de lotissement sur le site du Piala, d'une aire de camping-cars et du futur aménagement d'un centre de loisirs. Avant de quitter le village, rencontre avec Laurent Ladet de l'entreprise AMSA Armatures, crée en 1982 l'institution n'arrête pas de grandir. Son actuelle production participe au chantier du pont Simone Veil à Bordeaux.

Toutefois, elle est confrontée à des problèmes de main d'oeuvre, il y manque une dizaine de soudeurs : un déficit obérant sa production.

Mr le sous-préfet concluait l'après-midi : «Une rencontre avec le maire et la municipalité pour voir l'ensemble des projets portés par la commune et les possibilités d'accompagnement. Une bonne nouvelle pur le maire dans le cadre de la rénovation de l'école et la prise en compte des demandes déposées.

Je découvre une belle ville très agréable avec des projets structurants portés par une volonté de préserver le patrimoine, de le mettre en valeur, afin que l'ensemble des visiteurs lors de la saison touristique, et bien sûr les résidents, puissent en apprécier les réalisations ».

Départ à la Retraite de Georgette Vernhet

Le 31 mars 2021 était le dernier jour d'activité de Georgette Vernhet Jacques Arlès l'a remerciée pour le service rendu. Après 41 ans de service et avoir servi sous les mandats de Pierre Montès, Bernard Martin, Marcel Calmels et Jacques Arlès, au nom des différentes municipalités mais surtout au nom de l'ensemble de la population Saint-Romaine, Georgette a été saluée par l'ensemble du conseil. *(le passé)*

Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite !!!

Nouveau visage au Secrétariat de Mairie

Après avoir exercé les fonctions de secrétaire au service urbanisme durant 11 ans à la mairie de Portiragnes (Hérault), Corinne Boutibonnes a été mutée depuis le début de l'année à St Rome de Tarn en prévision du départ à la retraite de Georgette Vernhet, secrétaire depuis 41 ans.

Corinne est une habitante de St Rome depuis octobre 2009, elle demeure au lotissement du Pré de Barre avec son compagnon Michel, employé de l'entreprise Arles et leurs deux filles Audrey et Léane. C'est un excellent élément qui vient prendre la suite de JO, incontournable et appréciée de toute la population.

Elle connaît bien notre région car avant de prendre ses fonctions en 2015 à St Rome de Cernon, son dernier poste, elle a exercé dans les mairies de Broquiès, Les Costes Gozon et au SIAEP du plateau de Gozon (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau du Plateau).
Corinne apprécie déjà la présence d'une 2ème secrétaire, Mary Veyrac, en poste à la Mairie de Saint Rome de Tarn depuis 21 ans.

PAPI

Le PNRGC (Parc Naturel Régional des Grands Causses) a pris en charge, pour son territoire, le projet national de Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Ce programme couvre une grande partie de l'ouest du Sud Aveyron et s'étend sur le Lévèzou, le Réquistanais et une partie du département du Tarn. Au total ce sont 61 communes qui sont concernées pour une superfice de 1800 km². Ce programme propose une meilleure connaissance du risque encouru mais aussi une sensibilisation pour la population voisine des cours d'eau.

Les agents en charge de ce dossier ont expliqué que sur notre commune, des études hydrauliques ont permis de mieux connaître le risque inondation sur la rivière Tarn et aujourd'hui sur les ruisseaux du Lévèjac et de Rebouisses.

La sensibilisation des élus a été accompagnée de la pose de repères de crues pour garder la mémoire des inondations et également par la mise en place d'une campagne d'autodiagnostic.

Celle-ci s'adresse à chacun des habitants situés prés des ruisseaux, en zone inondable, qui recevront un guide et un questionnaire privé le concernant. Cela en vue de réduire la vulnérabilité des constructions, via des travaux qui peuvent bénéficier des aides de l'Etat à hauteur de 80% du montant des dépenses. Cette démarche est basée sur le volontariat.

Une étude visant à collecter les données des crues anciennes a été réalisée auprès des Archives Départementales et a pu recueillir des informations allant de 1327 à nos jours. Sur notre village on retrouve la trace des grandes crues de février 1867, de celles de 1875, 1901, 1907, etc...

ALIMENTATION DES JARDINS

L'alimentation en eau des jardins de la Gaillardie, la Mélane, les Baumes et les Grandes Hortes a fait l'objet, il y a quelques années de travaux de réhabilitation par les jeunes européens de l'Association Concordia.
Depuis ces aménagements les nombreux jardiniers ont constaté quelques difficultés dans l'approvisionnement des canaux secondaires

L'arrivée directe de l'eau du Lévéjac a été mise en cause. Respectant les engagements pris par la municipalité lors de la réunion de septembre 2020,les employés municipaux ont décidé d'intervenir avant la saison d'arrosage des jardins.

Grâce à l'aide de quelques vaillants bénévoles, ils ont déterré les anciennes canalisations du réseau primaire qui étaient engorgés de tuf et de pierres.

Ils ont remplacé les buses existantes par des nouvelles en plastique pour une meilleure circulation de l'eau nécessaire aux cultures.

Un grand merci à ces courageux qui n'ont pas compté leurs efforts. Ils ont montré que l'arrosage des jardins était quelque chose de collectif et pas seulement l'affaire de la municipalité. Espèrons que cette action donnera l'idée à d'autres d'entretenir les canaux qui amènent l'eau dans leurs jardins.

LES GRANDES HORTES

Poussés par l'esprit de convivialité qui règne dans les jardins potagers des Grandes Hortes, notre équipe de vaillants bénévoles n'a pas hésité à se réunir un samedi de printemps pour terminer un canal qui n'avait pas été cimenté précédemment.

Nous remercions tous ces bénévoles pour le travail accompli au bénéfice de tous les jardiniers de la Commune.

Texte Occitan

L'eau de mon ruisseau

Comme l'eau sur le causse,
Ma langue descend en moi,
A travers mon esprit.
Elle ressortira telle une source,
Source claire et limpide,
Débarrassée du français
Chargée des mots du terroir,
Oubliés, car ils sont
Au plus profond de la chair de mon peuple
Mots profonds de résistance et de servitudes,
Mots profonds de fraternité et d'amour.
Elle ressortira en source
Sur les rochers giclera
Avec des goutelettes pointant vers le ciel,
Morceaux de soleil détaché...
Que deviendra l'eau de mon ruisseau
Coulant dans le sillon tracé par nos anciens ?

L'aiga de mon riu

Coma l'aiga dins lo causse,
Ma lenga davala en ieu,
Tras mon èime.
Sortirà lèu-lèu en sorga,
En sorga clara e linda,
Espargada del francimand,
Cargada dels mots de la tèrra,
Doblidats que son
Al trefons de la carn del pòble mieu ;
Mots prigonds de resistancia e de sirventés
Mots prigonds de frairetat e d' amor.
Sortirà en sorga que
Suls ròcs rajarà
Ambe regiscles pongents al cèl
Tròces de solelh desclavat...
De que serà l'aiga del mieu riu
Portada a la rega endralhada pels davanciers ?

Bernard VERNHET

Il y a cent et plus….

JEANNE DE SAINT JULIEN est née vers 1659 au château du Puech d'Aubaigne (au sud de Lodève). Elle est la fille de Charles de Saint Julien, seigneur de La Devèze et du Puech (commune des Rives 34) et de Jeanne de Silhol. Issue d'une famille noble et nombreuses, à 26 ans, elle rencontre un jeune rouergat qui porte le titre de bourgeois sur la commune de Saint Rome de Tarn.

Il se nomme Antoine BARASCUD et détient un magnifique domaine au Cassé, ferme dépendante de la paroisse d'Olonzac, Antoine est un riche propriétaire. Elle traverse en charrette tout le Larzac avec son compagnon en 1684, afin de se marier à Olonzac. Leur union connaîtra la naissance de 3 enfants : Marie en 1685, Marc Antoine en 1694 et Jeanne en 1696.

Elle sera ensevelie le 30 mars 1719, sa tombe se trouve à l'intérieur de l'église d'Olonzac, au pied de la statue de Jeanne d'Arc. Un témoignage, peut être, car sa généalogie la rattache à son ancêtre Gilbert III Mottier de La Fayette (ancêtre du général, vainqueur de l'Indépendance des Etats Unis) qui avait été compagnon d'Armes de Jeanne d'Arc lorsque cette dernière repoussait avec l'armée Royale les Anglais à Orléans au XVème siècle.

Loïc MASSEBIAU

En Bref...

- Commémoration du 8 mai -

- Regroupement Porsche -

- Stationnement Vélos et VTTAE -

- Travaux à l'Ecole -

- Marquage au sol Av. Denis Affre -

Infos utiles

Mairie de Saint Rome de Tarn

✉ 3 Rue du Château - 12490 SAINT ROME DE TARN

☎ 05 65 58 44 00 🖷 05 65 58 44 01

🖱 commune.saintromedetarn@wanadoo.fr

💻 www.ville-saintromedetarn.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie :

du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30

Permanences de Monsieur le Maire :

Le matin de 10h à 12h, sauf le Lundi *(si possible sur rendez-vous)*

Jours et horaires des Permanences :

⇨**C.P.A.M. :** tous les 4ème mardi de chaque mois de 14h à 16h (hors vacances scolaires)

⇨**Assistantes Sociales :** sur rendez-vous auprès du Service Social 05.65.75.83.00

⇨**OC'TEHA** (subvention Habitat) : tous les 2ème mardi du mois de 10h à 11h

⇨**RENOV'Occitanie** (aide à la rénovation énergétique) : tous les 2ème mardi du mois de 9h à 12h (à partir du mois du 14 septembre)

Toutes ces permanences se tiennent au Rez-de-Chaussée de la Mairie - Salle des Permanences

Maison des Assistantes Maternelles :

M.A.M. Les P'tites Lucioles - 48 Rue des Cyprès - Tél. 05.65.71.57.17 ou 07.72.34.44.31

https://www.facebook.com/MAM-Les-Ptites-Lucioles-1864396957136421/

Site Web : mam-les-p-tites-lucioles.webnode.fr/

Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn :

✉ 70 Avenue St Ferréols - 12490 SAINT ROME DE TARN

☎ 05.65.59.12.64 🖱 cc.museetraspesdutarrn@orange.fr

💻 www.cc-museetraspesdutarn.fr

***Devinette :**

Je suis simple ou composé,
Et je peux remonter jusqu'à l'antiquité.
QUI SUIS JE ????

(La réponse se trouve à l'intérieur de ce bulletin)

Bonnes
VACANCES